

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. RECORs Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0062-2023

Rapporteur : **Mme VIANDON**

Objet : **Renouvellement du partenariat avec l'université pour l'organisation de la licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale »**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion est partenaire, depuis son lancement en 2006, de la licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale ».

Cette formation universitaire, créé, à l'origine, en partenariat avec l'Université de Bordeaux, la délégation régionale Aquitaine du CNFPT et les centres de gestion de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne, se déroule sur une année universitaire et vise à faciliter l'accès d'un public titulaire d'un diplôme bac+2 ou équivalent aux métiers administratifs en collectivités territoriales.

Le champ partenarial de cette formation a évolué depuis, avec le retrait du CNFPT depuis 2018 et celui du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne en 2021.

Ce cursus se partage entre des cours assurés par des intervenants universitaires et des cours prodigués par des professionnels de la fonction publique territoriale, en alternance avec des périodes de stage pratique en collectivité.

Il permet aux étudiants qui le suivent de disposer de compétences immédiatement mobilisables pour occuper des emplois territoriaux et constituer une ressource utile pour les employeurs locaux ou les services de missions temporaires des centres de gestion.

Le partenariat construit autour de cette formation s'inscrit donc dans la mission de promotion de l'emploi public territorial dévolue aux centres de gestion et dans la volonté toujours affirmée d'accompagner les collectivités dans le domaine des ressources humaines.

Les résultats de cette licence professionnelle en termes d'insertion professionnelle étant particulièrement positifs pour les étudiants qui en sont issus, il semble pertinent, pour les centres de gestion, de poursuivre ce partenariat avec l'Université de Bordeaux afin d'assurer la pérennité de ce cursus et de poursuivre ainsi leur contribution à une formation qualitative de futurs agents territoriaux.

Il est proposé au Conseil d'Administration de poursuivre ce partenariat sous son nouveau format (Université de Bordeaux, centres de gestion de la Dordogne, de la Gironde et des Landes, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux), pour cette nouvelle période d'habilitation, avec un maintien du concours financier du Centre de Gestion à hauteur de 17 000 € par année universitaire, et d'autoriser le Président à signer la convention partenariale correspondante.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

DECIDE :

- De poursuivre le partenariat avec l'Université de Bordeaux sur la licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale » à compter de l'année universitaire 2023-2024 et pour toute la durée d'accréditation de la licence professionnelle ;
- De fixer le montant de la participation financière du Centre de Gestion de la Gironde dans le cadre de ce partenariat à 17 000 € par année universitaire ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

AUTORISE :

- Le Président à conclure la convention de partenariat correspondante.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

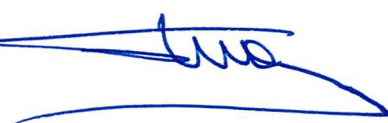
Le secrétaire de séance,



Christophe DUPRAT
Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 13 DEC. 2023

PUBLIÉE LE : 13 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20231213-DE-0062-2023-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Acte à classer

DE-0062-2023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-13T16-21-04.00 (MI249648372)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20231213-DE-0062-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement du partenariat avec l'université pour l'organisation de la licence professionnelle "Métiers de l'administration territoriale"
Date de décision : 13/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0062-2023_RENOUVELLEMENT_PARTE...](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 13/12/23 à 16:21

Date 13/12/23 à 16:21

Date 13/12/23 à 16:24

Par [COLLENNE Vicky](#)

Par [COLLENNE Vicky](#)